



PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DU CADRE DE VIE

Marseille, le 23 août 2005

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par : Patrick BARTOLINI
Tél. : 04.91.15.63.89
patrick.bartolini@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr
Dossier n°121-2005 A

AVIS D'ENQUETE

Société EVERE SAS

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 23 août 2005, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la société EVERE SAS, en vue d'exploiter un centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique sur le territoire de la commune de FOS SUR MER.

Le dossier et les registres d'enquête seront déposés en mairie de FOS SUR MER, PORT SAINT LOUIS DU RHONE et SAINT MARTIN DE CRAU du **19 septembre 2005 au 19 octobre 2005 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture de bureaux et consigner ses observations ou les adresser par écrit à la mairie concernée à Monsieur Jean-Claude SARI, Président de la commission d'enquête, Professeur à la faculté de pharmacie de Marseille, Monsieur Jean-Alain MAUREL, ingénieur civil des mines -ITG conseil, Monsieur Maurice AUDIBERT, ingénieur chimiste en retraite, Monsieur Denis ROYER, ingénieur retraité du CEA de Cadarache.

Ces derniers recevront personnellement les observations des intéressés, en mairie de :

FOS SUR MER :

- Lundi 19 septembre 2005 de 9h à 12h,
- Lundi 26 septembre 2005 de 9h à 12h,
- Lundi 3 octobre 2005 de 9h à 12 h,
- lundi 10 octobre 2005 de 9h à 12h,
- Mercredi 19 octobre 2005 de 9h à 12h

PORT SAINT LOUIS DU RHONE :

- Mardi 20 septembre 2005 de 9h à 12h,
- Mardi 27 septembre 2005 de 14h à 17h,
- Mardi 4 octobre 2005 de 14h à 17h,
- Mardi 11 octobre 2005 de 9h à 12h,
- Mardi 18 octobre 2005 de 9h à 12h,

SAINT MARTIN DE CRAU :

- Mardi 20 septembre 2005 de 14h à 17h,
- Mardi 27 septembre 2005 de 9h à 12h,
- Mardi 4 octobre 2005 de 9h à 12h,
- Mardi 11 octobre 2005 de 14h à 17h,
- Mardi 18 octobre 2005 de 14h à 17h

Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance du rapport des conclusions de la commission d'enquête ainsi que du mémoire en réponse du demandeur en mairie de FOS SUR MER, PORT SAINT LOUIS DU RHONE, SAINT MARTIN DE CRAU ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de FOS SUR MER, Hôtel de ville, avenue René CASSIN, 13270 FOS SUR MER,
 - Espace du citoyen, 39 , avenue du port ,13230 PORT SAINT LOUIS DU RHONE,
 - Mairie de SAINT MARTIN DE CRAU, services techniques, rue Alphonse DAUDET, 13310 ST MARTIN DE CRAU.
-
- Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des Collectivités Locales et du Cadre de Vie
Bureau de l'environnement, porte 424
Boulevard Paul PEYTRAL
13006 MARSEILLE

**Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
SIGNE : Yannick IMBERT**

A publier dans La Marseillaise et La Provence le 30 août 2005